

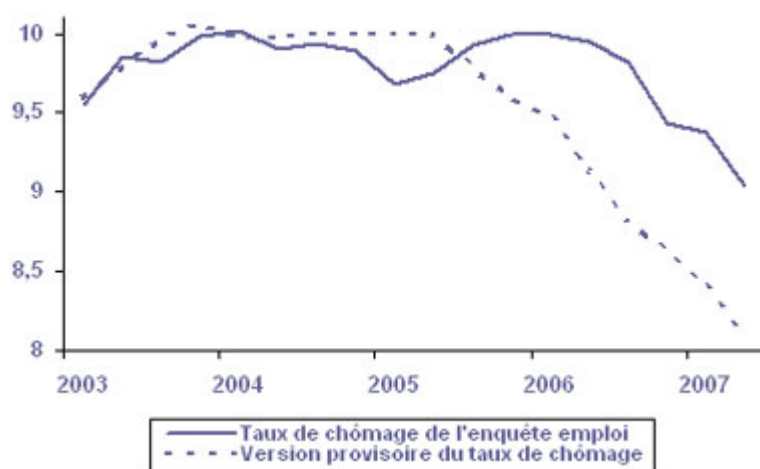


Faudra-t-il attendre tous les trimestres le taux de chômage ?

29 octobre 2007

L'Insee a décidé de ne plus calculer tous les mois le taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) à l'aide du nombre de demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois (DEFM) à l'ANPE. Le taux de chômage de la France métropolitaine ne serait plus publié que tous les trimestres et reposerait uniquement sur l'enquête emploi¹. La tentation sera donc grande de ne commenter tous les mois que l'évolution des DEFM, au risque de l'identifier à celle du chômage, sans attendre le chiffre trimestriel du BIT. Pourtant, les résultats de l'enquête emploi montrent bien les dangers d'une telle approche.

Selon l'enquête emploi, dans la période la plus récente, la baisse du taux de chômage BIT a en effet été plus tardive et de moindre ampleur que ne l'indiquaient les chiffres provisoires, fondés sur les DEFM (graphique). La baisse aurait ainsi commencé début 2006, et pas à la mi-2005 ; elle s'élèverait à -1 et non à -1,9 points ; le taux de chômage (9 % au 2e trimestre 2007) ne serait finalement pas passé sous son point bas de 2001 (8,6 %) et ne serait donc pas revenu à son niveau de 1982 (8,1 %).



Source : [rapport des inspections générales](#).

Pourtant, l'Insee devrait annoncer début novembre une révision limitée du taux de chômage BIT. L'ampleur de la révision sera en fait masquée par un changement d'interprétation des critères BIT qui conduira à une révision de -0,7 point en moyenne sur toute la période. L'Insee modifiera en effet le critère de recherche active d'emploi : une personne sans emploi et disponible, qui s'inscrit à l'ANPE, mais ne cherche pas d'emploi, ne sera plus comptée comme chômeur. Sans ce changement méthodologique, la révision à la hausse serait de 0,9 point. Certes, cette modification présente l'intérêt de séparer totalement la mesure du chômage de l'inscription à l'ANPE et d'harmoniser les indicateurs de l'Insee et d'Eurostat (lorsqu'on considère le taux de chômage de la France entière qui inclut les DOM).

[1] L'Insee devrait également publier un taux de chômage incluant les départements d'outre-mer.

Mais, et c'est le point essentiel, contrairement à ce qu'indique le [rapport des inspections générales](#), les DEFM ne peuvent pas être utilisées pour analyser l'évolution globale du chômage, mais bien plutôt pour mener des études à des niveaux géographiques fins que ne permet pas l'enquête emploi. La période récente a montré que certains changements des règles de gestion de l'ANPE auraient conduit cette source à surestimer la baisse du taux de chômage de -0,2 à -0,4 point ([document d'étude de la Dares](#)). La réforme de l'indemnisation chômage de 2003 pourrait également avoir amplifié la baisse, dans des proportions qu'on ne sait toujours pas chiffrer quatre ans plus tard, mais qui expliquent peut-être le solde de l'écart de 0,9 point observé en fin de période. Les DEFM, même accompagnées de notes sur les multiples facteurs pouvant affecter leur évolution, ne sont donc pas utilisables en temps réel pour décrire l'évolution du chômage à court terme.

Or l'enquête emploi se révèle précieuse pour pallier ces sérieuses défaillances. S'il est vrai que, comme pour tout sondage, les estimations sont affectées d'une incertitude ($\pm 0,4$ point en niveau et $\pm 0,5$ point en variation annuelle, selon l'Insee), c'est la seule source permettant d'avoir une définition du taux de chômage qui soit stable dans le temps et comparable entre pays. La solution n'est donc pas d'en disqualifier les résultats, mais de tenir compte des marges d'erreur dans l'interprétation des chiffres. Ainsi, entre la mi-2006 et la mi-2007, la baisse du taux de chômage (-0,9 point) apparaît comme significative, car plus forte que l'incertitude calculée par l'Insee ($\pm 0,5$ point). La baisse observée au deuxième trimestre 2007 (-0,3 point) est également significative (incertitude d'approximativement $\pm 0,2$ point selon nos calculs). Toutefois, nous rejoignons les auteurs du rapport des inspections générales lorsqu'ils recommandent d'améliorer la précision de cette enquête, en utilisant un échantillon plus important, comme dans les autres grands pays européens.

L'enquête emploi est la seule source pertinente pour analyser l'évolution du chômage. Les DEFM, de même que l'estimation provisoire du taux de chômage qu'en déduit Eurostat tous les mois, sont toujours susceptibles de connaître une évolution biaisée par des changements dans la gestion des demandeurs d'emploi par l'ANPE. Qui plus est, comme on l'a déjà observé fin septembre, en l'absence du chiffre BIT, le citoyen se focalise sur les statistiques de l'ANPE qui donnent une mauvaise image du chômage. Pour que l'enquête emploi conserve sa place centrale dans le débat public, il faudra que l'Insee parvienne à fournir des estimations mensuelles du taux de chômage BIT suffisamment précises et dans des délais de publication comparables à ceux des DEFM. Cela suppose d'y mettre les moyens. Plusieurs pistes d'amélioration, pour certaines déjà mises en œuvre chez nos voisins, existent : réduire au maximum les délais de collecte et de compilation des résultats de l'enquête ; adapter le plan de sondage pour le rendre représentatif à une fréquence mensuelle ; augmenter la taille de l'échantillon pour que l'estimation du taux de chômage soit suffisamment précise à une telle fréquence.

Matthieu Lemoine